

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|---|
| Title - Sujet High Slope Remotely Control Mower | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 5P123-150010/A | Date 2015-07-17 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 5P123-15-0010 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-9570 | |
| File No. - N° de dossier HAL-5-75042 (409) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-27 | Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor, Kathie | Buyer Id - Id de l'acheteur hal409 |
| Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5510 () | FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA 295 SAINT GEORGE ANNAPOLIS ROYAL NOVA SCOTIA B0S1A0 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P123-150010/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ha1409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P123-15-0010

File No. - N° du dossier

HAL-5-75042

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir ci-joint

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Attestations exigées avec la soumission
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaire

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de paiement
Annexe C Données de références croisées

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Parcs Canada, Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse), souhaite se procurer une tondeuse à gazon pour terrains à pente forte commandée à distance. Tous les détails techniques sont dans le document de demande de propositions.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (deux copies papier)
- Section II : Soumission financière (un copie papier)
- Section III : Attestations (un copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires - Tel que décrits à l'annexe A.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «
» (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «
soumissionnaires admissibilit limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgscc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgscc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P123-150010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P123-15-0010

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75042

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Date de livraison

La livraison est demandée par 2015-09-30.

S'il vous plaît fournir la meilleure date de livraison: _____

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kathie Taylor
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
1713 Bedford Row
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 1T3

Téléphone : (902) 496-5510
Télécopieur : (902) 496-5016
Courriel : kathie.taylor@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans détails de l'élément de ligne, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16) Limite de prix

6.3 Mode de paiement

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle Ecosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-07-03), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

11. Clauses du *Guide des CCUA*

G1005C Assurances (2008-05-12)

C5201C Frais de transport payés d'avance (2008-05-12)

ANNEXE A Énoncé des besoins

1. PORTÉE

Parcs Canada, à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse), a besoin d'une (1) tondeuse à gazon radioguidée capable de traverser des pentes fortes et qui donne un très bon résultat (fini) sur des pelouses coupées courtes.

2. CARACTÉRISTIQUES

Essence à moteur : 20 hp min.

Angle de pente : jusqu'à 55 degrés (sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des pièces/accessoires).

Largeur de coupe : au moins 38 pouces, au plus 42 pouces

Vitesse marche avant/arrière : 7 km/h min

Hauteur de coupe : 75 mm – 125 mm

Autonomie : 100 m min.

3. EXIGENCES

3.1 **Modèle type** - Le véhicule/le matériel **doit** :

- (a) être du modèle le plus récent;
- (b) être accompagné, sur demande, des certificats techniques des fabricants originaux des systèmes et ensembles d'équipement principaux pour cette application;
- (c) être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables en matière de fabrication, de sécurité, de niveau de bruit et de niveau de pollution en vigueur au Canada au moment de sa fabrication;
- (d) être exempt de tout système et composant dont la capacité est supérieure à la valeur nominale publiée dans les brochures pertinentes. Dans le cas contraire, une preuve de conformité doit être fournie.

3.2 Conditions d'exploitation

3.2.1 **Conditions météorologiques** – Le véhicule/le matériel **doit** fonctionner dans les températures extrêmes propres au Canada, qui varient de -10 à 37 °C (14 à 99 °F).

3.2.2 **Terrain** - La tondeuse à gazon **doit** pouvoir fonctionner sur des pelouses et doit être en mesure de se déplacer sur des routes revêtues et des routes en terre battue.

3.3 Normes de sécurité

3.3.1 **Niveau de bruit** - Le niveau de bruit du véhicule/matériel **doit** respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, tant au poste de l'opérateur qu'à l'extérieur du véhicule.

3.3.2 **Condition de livraison du véhicule** – Le véhicule **doit** être livré à destination dans un état entièrement opérationnel (tout entretien et tous réglages effectués). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** avoir été nettoyés. Si le véhicule doit être assemblé à destination, l'entrepreneur doit fournir tout le personnel et le matériel requis pour procéder au montage. Le destinataire fournira l'aire de montage. À des fins de vérification, tous les articles comme les clés pour écrous de roue, les crics et tous les autres outils, équipements et accessoires, qui sont envoyés non fixés avec l'équipement, **doivent** être énumérés sur le certificat d'envoi ou sur une note d'emballage jointe.

3.4 **Châssis** - Le châssis du véhicule **doit** être celui de série du fabricant pour un véhicule de ce type et de cette taille.

3.5 Moteur

3.5.1 **Composants du moteur** - Les composants du moteur **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.5.2 **Réservoir(s) de carburant** - Les réservoirs de carburant **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.6 **Boîte de vitesses** - Le véhicule **doit** être doté de la boîte de vitesses de série du fabricant.

3.7 **Direction** - Le véhicule **doit** être équipé du système de direction de série du fabricant.

3.8 **Émetteur radio** – Le véhicule **doit** être muni d'un émetteur radio dont l'autonomie correspond à ce qui est indiqué à la partie **Autonomie** de la section 2 – Caractéristiques; il doit permettre :

- de démarrer et d'éteindre le moteur;
- d'ajuster la plage de la vitesse de déplacement;
- d'activer et de désactiver le dispositif de tonte;
- de diriger l'appareil (360°);
- d'éteindre l'ensemble du système en cas d'urgence.

3.9 **Instruments** - Les instruments **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.10 **Circuits électriques** - Les circuits électriques du véhicule **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.11 **Lubrifiants et liquides hydrauliques** - Le véhicule **doit** être entretenu avec les lubrifiants et liquides hydrauliques de série non exclusifs du fabricant.

3.12 **Identification** – Les renseignements suivants **doivent** être inscrits de façon permanente dans un endroit bien visible et protégé:

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P123-150010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P123-15-0010

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75042

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(a) le nom du fabricant, le numéro de modèle et le numéro de série.

4. SOUTIEN LOGISTIQUE INTÉGRÉ

4.1 **Pièces** - L'entrepreneur doit s'assurer de la disponibilité sur le marché des pièces de rechange nécessaires à la réparation et à l'entretien adéquats des véhicules.

4.2 **Documentation et éléments de soutien** – L'entrepreneur **doit** fournir la documentation et les éléments de soutien suivants.

4.2.1 **Éléments fournis avec chaque véhicule** – L'entrepreneur **doit** fournir les éléments suivants avec chaque véhicule :

(a) **Manuels du véhicule** – Manuels nécessaires pour utiliser, entretenir et réparer le véhicule en toute sécurité. Un manuel de l'utilisateur en format papier **doit** toujours être fourni avec chaque véhicule. The Les manuels du véhicule **doivent** comprendre :

i **Manuel de l'opérateur** – Manuel en anglais;

ii **Manuels des pièces** – Manuels en anglais;

iii **Manuels d'entretien (et de réparation en atelier)** - Manuels en anglais;

(b) **Lettre de garantie** – Un exemplaire papier de la lettre de garantie bilingue complétée dans le format approuvé doit accompagner chaque véhicule expédié.

Les fournisseurs de garantie désignés **doivent** honorer la garantie.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P123-150010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P123-15-0010

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75042

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

| Article | Description | Qté. | Prix |
|---------|--|------|----------|
| 1 | Une (1) tondeuse à gazon pour terrains à pente forte commandée à distance, comme détaillé dans l'annexe A. | 1 | \$ _____ |

Make/Modele: _____

ANNEXE "C"
Données de références croisées

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission. Pour les quelques critères qui ne sont pas identifiés dans les fiches techniques / littérature / brochures, l'indication de votre entreprise de «conforme» sera considérée comme une certification que l'exigence est satisfaite. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements liés aux exigences obligatoires.

| Critères de spécification obligatoires | Numero de page du renvoi |
|--|---------------------------------|
| <p>2. Essence à moteur : 20 hp min.</p> <p>Angle de pente : jusqu'à 55 degrés (sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des pièces/accessoires).</p> <p>Largeur de coupe : au moins 38 pouces, au plus 42 pouces</p> <p>Vitesse marche avant/arrière : 7 km/h min</p> <p>Hauteur de coupe : 75 mm – 125 mm</p> <p>Autonomie : 100 m min.</p> | |
| <p>3. EXIGENCES</p> <p>3.1 Modèle type - Le véhicule/le matériel doit :</p> <p>(a) être du modèle le plus récent;</p> <p>(b) être accompagné, sur demande, des certificats techniques des fabricants originaux des systèmes et ensembles d'équipement principaux pour cette application;</p> <p>(c) être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables en matière de fabrication, de sécurité, de niveau de bruit et de niveau de pollution en vigueur au Canada au moment de sa fabrication;</p> <p>(d) être exempt de tout système et composant dont la capacité est supérieure à la valeur nominale publiée dans les brochures pertinentes. Dans le cas contraire, une preuve de conformité doit être fournie.</p> <p>3.2 Conditions d'exploitation</p> <p>3.2.1 Conditions météorologiques – Le véhicule/le matériel doit fonctionner</p> | |

dans les températures extrêmes propres au Canada, qui varient de -10 à 37 °C (14 à 99 °F).

3.2.2 **Terrain** - La tondeuse à gazon **doit** pouvoir fonctionner sur des pelouses et doit être en mesure de se déplacer sur des routes revêtues et des routes en terre battue.

3.3 Normes de sécurité

3.3.1 **Niveau de bruit** - Le niveau de bruit du véhicule/matériel **doit** respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, tant au poste de l'opérateur qu'à l'extérieur du véhicule.

3.3.2 **Condition de livraison du véhicule** – Le véhicule **doit** être livré à destination dans un état entièrement opérationnel (tout entretien et tous réglages effectués). L'intérieur et l'extérieur du véhicule **doivent** avoir été nettoyés. Si le véhicule doit être assemblé à destination, l'entrepreneur doit fournir tout le personnel et le matériel requis pour procéder au montage. Le destinataire fournira l'aire de montage. À des fins de vérification, tous les articles comme les clés pour écrous de roue, les crics et tous les autres outils, équipements et accessoires, qui sont envoyés non fixés avec l'équipement, **doivent** être énumérés sur le certificat d'envoi ou sur une note d'emballage jointe.

3.4 **Châssis** - Le châssis du véhicule **doit** être celui de série du fabricant pour un véhicule de ce type et de cette taille.

3.5 Moteur

3.5.1 **Composants du moteur** - Les composants du moteur **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.5.2 **Réservoir(s) de carburant** - Les réservoirs de carburant **doivent** être ceux de série du fabricant.

3.6 **Boîte de vitesses** - Le véhicule **doit** être doté de la boîte de vitesses de série du fabricant.

3.7 **Direction** - Le véhicule **doit** être équipé du système de direction de série du fabricant.

3.8 **Émetteur radio** – Le véhicule **doit** être muni d'un émetteur radio dont l'autonomie correspond à ce qui est indiqué à la partie **Autonomie** de la section 2 – Caractéristiques; il doit permettre :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• de démarrer et d'éteindre le moteur;• d'ajuster la plage de la vitesse de déplacement;• d'activer et de désactiver le dispositif de tonte;• de diriger l'appareil (360°);• d'éteindre l'ensemble du système en cas d'urgence. <p>3.9 Instruments - Les instruments doivent être ceux de série du fabricant.</p> <p>3.10 Circuits électriques - Les circuits électriques du véhicule doivent être ceux de série du fabricant.</p> <p>3.11 Lubrifiants et liquides hydrauliques - Le véhicule doit être entretenu avec les lubrifiants et liquides hydrauliques de série non exclusifs du fabricant.</p> <p>3.12 Identification – Les renseignements suivants doivent être inscrits de façon permanente dans un endroit bien visible et protégé:</p> <p>(a) le nom du fabricant, le numéro de modèle et le numéro de série.</p> | |
| <p>4. SOUTIEN LOGISTIQUE INTÉGRÉ</p> <p>4.1 Pièces - L'entrepreneur doit s'assurer de la disponibilité sur le marché des pièces de rechange nécessaires à la réparation et à l'entretien adéquats des véhicules.</p> <p>4.2 Documentation et éléments de soutien – L'entrepreneur doit fournir la documentation et les éléments de soutien suivants.</p> <p>4.2.1 Éléments fournis avec chaque véhicule – L'entrepreneur doit fournir les éléments suivants avec chaque véhicule :</p> <p>(a) Manuels du véhicule – Manuels nécessaires pour utiliser, entretenir et réparer le véhicule en toute sécurité. Un manuel de l'utilisateur en format papier doit toujours être fourni avec chaque véhicule. The Les manuels du véhicule doivent comprendre :</p> <p>i Manuel de l'opérateur – Manuel en anglais;</p> <p>ii Manuels des pièces – Manuels en anglais;</p> <p>iii Manuels d'entretien (et de réparation en atelier) - Manuels en anglais;</p> <p>(b) Lettre de garantie – Un exemplaire papier de la lettre de garantie bilingue complétée dans le format approuvé doit accompagner chaque véhicule</p> | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P123-150010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P123-15-0010

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HAL-5-75042

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | |
|--|--|
| <p>expédié.</p> <p>Les fournisseurs de garantie désignés doivent honorer la garantie.</p> | |
|--|--|